

États financiers consolidés

AUX 31 OCTOBRE 2008 ET 2007

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

59	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
60	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES
61	BILAN CONSOLIDÉ
62	ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
63	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU
63	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
64	ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
65	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, dont notamment les états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, notamment celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le Surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2008 et 2007, ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.N.C./S.E.N.C.R.L.

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, CANADA
LE 4 DÉCEMBRE 2008

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2008	2007
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		54 410 \$	65 245 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		94 291	283 255
Valeurs mobilières	4 et 23		
Disponibles à la vente		1 327 504	917 676
Détenues à des fins de transaction		1 069 197	1 086 958
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		1 118 838	669 745
		3 515 539	2 674 379
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	23	661 391	540 304
Prêts	5, 6 et 23		
Personnels		5 302 046	4 958 176
Hypothécaires résidentiels		6 182 871	6 232 778
Hypothécaires commerciaux		932 688	684 625
Commerciaux et autres		1 847 327	1 556 831
		14 264 932	13 432 410
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(112 434)	(115 322)
		14 152 498	13 317 088
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		110 342	111 891
Immobilisations corporelles	7	143 489	137 691
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	21	237 704	62 745
Écarts d'acquisition	8	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	8	12 896	14 114
Autres actifs	9	522 202	526 344
		1 080 423	906 575
		19 558 552 \$	17 786 846 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		12 430 038 \$	11 564 530 \$
Entreprises, banques et autres		2 903 774	2 314 178
		15 333 812	13 878 708
Autres			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		819 236	868 675
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	23	1 136 096	928 987
Acceptations		110 342	111 891
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	21	147 469	70 851
Autres passifs	11	778 162	773 053
		2 991 305	2 753 457
Débiteures subordonnées	12	150 000	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	13	210 000	210 000
Actions ordinaires	13	257 462	256 445
Surplus d'apport	15	173	105
Bénéfices non répartis		596 974	537 254
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	18 826	877
		1 083 435	1 004 681
		19 558 552 \$	17 786 846 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)	NOTES	2008	2007
Revenu d'intérêt			
Prêts		837 532 \$	837 092 \$
Valeurs mobilières		60 873	58 000
Dépôts auprès d'autres banques		26 360	13 802
Autres, incluant instruments financiers dérivés		30 190	–
		954 955	908 894
Frais d'intérêt			
Dépôts		508 403	466 867
Autres, incluant instruments financiers dérivés		33 547	44 089
Débetures subordonnées		7 742	7 738
		549 692	518 694
Revenu net d'intérêt		405 263	390 200
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		91 913	88 703
Revenus de titrisation	6	34 477	6 418
Revenus tirés des activités de courtage		28 707	32 359
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		25 862	19 286
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		14 170	13 406
Revenus d'assurance crédit		13 717	12 557
Revenus de régimes enregistrés autogérés		8 736	9 652
Gains sur cession et sur modification de participation	27	–	4 000
Autres		7 636	7 345
		225 218	193 726
Revenu total		630 481	583 926
Provision pour pertes sur prêts	5	48 500	40 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		236 280	229 290
Frais d'occupation de locaux et technologie		119 192	111 559
Autres		90 519	86 561
		445 991	427 410
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		135 990	116 516
Impôts sur les bénéfices	17	37 882	26 394
Bénéfice découlant des activités poursuivies		98 108	90 122
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	27	4 423	4 423
Bénéfice net		102 531 \$	94 545 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents		11 818	11 966
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		90 713 \$	82 579 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 837	23 678
dilué		23 880	23 728
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies			
de base	18	3,62 \$	3,30 \$
dilué		3,61 \$	3,29 \$
Résultat net par action ordinaire			
de base	18	3,81 \$	3,49 \$
dilué		3,80 \$	3,48 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2008	2007
Bénéfice net		102 531 \$	94 545 \$
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices	14		
Variation des gains (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente		(23 347)	15 333
Reclassement aux résultats des (gains) pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente		(4 376)	(1 581)
Variation nette des gains sur les produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		45 672	5 677
		17 949	19 429
Résultat étendu		120 480 \$	113 974 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2008	2007
Actions privilégiées	13		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	13		
Solde au début de l'exercice		256 445	251 158
Émissions au cours de l'exercice		1 017	5 287
Solde à la fin de l'exercice		257 462	256 445
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		105	518
Rémunération à base d'actions	15	68	177
Attribution d'actions en vertu de l'entente visant l'octroi d'actions lié à la performance		-	(590)
Solde à la fin de l'exercice		173	105
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		537 254	482 149
Bénéfice net		102 531	94 545
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts afférents		(11 818)	(11 966)
Actions ordinaires		(30 993)	(27 474)
Solde à la fin de l'exercice		596 974	537 254
Actions de trésorerie			
Solde au début de l'exercice		-	(590)
Attribution d'actions	15	-	590
Solde à la fin de l'exercice		-	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14		
Solde au début de l'exercice		877	(18 552)
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices		17 949	19 429
Solde à la fin de l'exercice		18 826	877
CAPITAUX PROPRES		1 083 435 \$	1 004 681 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		102 531 \$	94 545 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provision pour pertes sur prêts		48 500	40 000
Gains sur les activités de titrisation		(29 636)	(6 683)
Pertes nettes (gains nets) sur disposition d'immobilisations		2 429	(63)
Gain net découlant des activités abandonnées	27	(5 185)	(5 185)
Gains sur cession et sur modification de participation	27	-	(4 000)
Perte nette sur disposition de valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction		(8 629)	1 812
Impôts futurs		29 342	23 959
Amortissements		31 091	28 612
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction		17 761	238 213
Variation des intérêts courus à recevoir		(7 012)	10 813
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés		(174 959)	34 235
Variation des intérêts courus à payer		4 704	6 748
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés		76 618	(10 956)
Autres, net		47 318	15 293
		134 873	467 343
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des dépôts		1 455 104	784 207
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		(49 439)	(208 334)
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		207 109	(171 398)
Émissions d'actions ordinaires		1 017	5 287
Dividendes, y compris les impôts afférents		(42 811)	(39 440)
		1 570 980	370 322
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction			
Acquisitions		(3 779 365)	(6 888 907)
Produit à la vente et à l'échéance		2 915 926	7 224 590
Variation des prêts		(2 208 714)	(2 095 543)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(121 087)	262 242
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires		1 295 512	892 035
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(37 659)	(54 481)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		103	1 270
Variation des dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt		188 964	(184 533)
Flux de trésorerie nets découlant de la cession d'actif	27	29 632	-
		(1 716 688)	(843 327)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		(10 835)	(5 662)
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en début d'exercice		65 245	70 907
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en fin d'exercice		54 410 \$	65 245 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		539 656 \$	518 456 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice		(3 451)\$	6 871 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 OCTOBRE 2008 ET 2007 (TOUS LES CHIFFRES DES TABLEAUX SONT EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.)

NO 1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offre des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

NO 2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (BSIF), les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces conventions comptables sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses concernant principalement l'évaluation d'éléments qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En général, une EDDV est une entité 1) qui dispose d'un montant de capitaux propres insuffisant pour financer ses principales activités sans un soutien financier additionnel, 2) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas le pouvoir, collectivement, de prendre des décisions importantes concernant ses activités ou ont des droits de vote disproportionnés, ou 3) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas, collectivement, l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus générés par ses activités. Si l'une de ces caractéristiques est présente, l'entité doit appliquer les règles de consolidation propres aux EDDV, et la consolidation repose sur les droits variables, et non sur la détention d'actions comportant droits de vote en circulation de l'entité. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou des autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci. Le principal bénéficiaire consolide une EDDV. On entend par principal bénéficiaire, l'entreprise détenant les droits variables qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels que définis. Lorsque la Banque détient un droit variable significatif dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée, certaines informations portant sur la nature, l'objet, la taille et les activités de l'EDDV doivent également être fournies.

2.2 NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Informations à fournir concernant le capital et Informations à fournir et présentation concernant les instruments financiers

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers - présentation*. La Banque a adopté ces normes sur la divulgation le 1^{er} novembre 2007. L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers ou du capital.

Le chapitre 1535 détaille les informations à fournir relativement (i) aux objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, (ii) à certaines données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital, (iii) et à la conformité aux exigences réglementaires relatives au capital et les conséquences de défaut à ces exigences. La note 13 de ces états financiers consolidés inclut l'information relative à cette nouvelle norme.

Les chapitres 3862 et 3863 détaillent l'ensemble des obligations d'information et des règles de présentation applicables aux instruments financiers, remplaçant le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. Ces nouvelles normes exigent la divulgation d'informations additionnelles sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels la Banque est exposée et la façon dont elle gère ces risques. Ces états financiers consolidés, dont notamment les notes 4, 5, 20 et 22, incluent les informations relatives à ces nouvelles normes.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (SUITE)

Modifications visant à permettre le reclassement d'actifs financiers dans des circonstances déterminées

Le 17 octobre 2008, l'ICCA a annoncé des modifications aux chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*. Ces modifications visent principalement à permettre, dans des circonstances déterminées, de sortir un instrument financier de la catégorie « détenus à des fins de transaction » et de le reclasser dans la catégorie « disponible à la vente » ou la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance ». Les modifications s'appliquent aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2008, mais seulement pour les périodes pour lesquelles des états financiers annuels ou intermédiaires n'ont pas été publiés précédemment. Les modifications sont accompagnées d'obligations d'information étendues. Compte tenu que la Banque ne s'est pas prévalu de cette option, ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

2.3 MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR**Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

En novembre 2007, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a approuvé le nouveau chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Le nouveau chapitre 3064 précise les critères de comptabilisation d'un actif incorporel développé à l'interne. Le CNC a également approuvé les modifications à apporter au chapitre 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-11, *Entreprises en phase de démarrage*. Ces modifications visaient à en assurer la cohérence avec le chapitre 3064. De plus, le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, ne s'appliquera plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications, dont l'adoption est rétrospective avec retraitement des périodes comparatives, s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2008. La Banque anticipe que l'adoption du chapitre 3064 n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le CNC a dévoilé un plan stratégique qui prévoit, notamment, que les entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes devront effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement, à savoir, les *Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS)*. Selon le plan du CNC, ce nouvel ensemble de normes sera appliqué aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, soit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 pour la Banque. L'analyse des incidences comptables de la conversion aux IFRS est actuellement en cours et un échéancier a été établi afin de traiter des incidences sur l'information financière, les systèmes d'information et le contrôle interne.

NO 3.**SOMMAIRE DES PRINCIPALES
CONVENTIONS COMPTABLES****3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS****Instruments financiers détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont classés comme détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes ; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation de la performance se font sur la base de la juste valeur, en conformité avec une stratégie de placement ou de gestion des risques établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité ; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; et
- lorsqu'il est possible de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance et dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains latents et les pertes latentes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains latents et pertes latentes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés à l'acquisition d'instruments financiers disponibles à la vente et d'autres passifs financiers sont initialement différés et ensuite amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de règlement au coût amorti. La Banque n'a désigné aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance, au 31 octobre 2008.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts encourus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Prêts

Les prêts sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont présentés au bilan déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions reçues et honoraires de montage relatifs aux prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les frais d'origination et autres frais payés sont imputés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont réglés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt et/ou la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts. Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires.

Tout écart entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur est constaté à l'état des résultats à même la provision pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux créances des portefeuilles de prêts commerciaux, de prêts hypothécaires et de prêts investissements faisant partie du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt lors de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf pour celles découlant des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Provisions générales pour pertes sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes sur prêts ayant été encourues dans les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

La provision générale, estimée à partir du profil de pertes historiques, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un déboursé, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

Titrisation de prêts

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge lors de la vente, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des marges d'intérêt excédentaire. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés : pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaire associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actifs disponibles à la vente ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées dans les valeurs mobilières en fonction de l'intention de la Banque soient comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sur la durée des prêts cédés.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les instruments financiers dérivés sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif à la juste valeur, y compris les instruments financiers dérivés intégrés dans des instruments financiers ou d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture des instruments financiers dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux instruments dérivés sont comptabilisés au revenu net d'intérêt à l'état consolidé des résultats.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'identification de l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera utilisée. L'instrument financier dérivé doit être grandement efficace pour compenser les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. L'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu connexes sont alors immédiatement reclassées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus.

Autres considérations

Il demeure toujours possible de désigner les instruments financiers dérivés, pour lesquels la Banque a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture, à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la nouvelle désignation, toute juste valeur antérieurement constatée au bilan consolidé est amortie par imputation aux autres revenus sur la durée résiduelle de l'instrument financier dérivé.

Dépôts

Les dépôts sont généralement comptabilisés au coût selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les dépôts est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des dépôts.

Contrats de dépôts indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placements garantis indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé intégré devant être bifurqué. Par conséquent, comme tout instrument financier dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé intégré, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé intégré, est présentée au bilan consolidé sous la rubrique des dépôts de particuliers.

Déventures subordonnées

Les déventures subordonnées sont comptabilisées au coût selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les déventures subordonnées est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des déventures subordonnées.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs sont généralement fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables doivent également être utilisés.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont généralement déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent certaines données observables, dont notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les instruments financiers dérivés liés à des opérations de titrisation comprennent également des données non observables.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX / PÉRIODE
Locaux	Solde dégressif	5%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20%
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui ne dépasse généralement pas 15 ans, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

3.4 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables, selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu de l'actif du régime est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 9 à 11 ans en 2008 selon les régimes (de 9 à 11 ans en 2007).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, variant de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Autres régimes

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.6 RÉSULTATS NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le résultat de base par action ordinaire en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents, ainsi que les primes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de la levée d'options, dont le prix de levée est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.7 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées à la haute direction. Pour ces attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions comme augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le produit reçu, ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à la suite de la levée d'options est créditée au capital-actions ordinaire.

Pour les droits à la plus-value des actions, réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, revu sur une base continue, est constaté aux résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée aux programmes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits en se basant sur le cours de l'action de la Banque et les critères de performance définis.

Les cotisations de la Banque liées au programme d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.8 BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.9 CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains latents et pertes latentes résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.10 TRÉSORERIE

La trésorerie correspond à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

NO 4. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de titres disponibles à la vente

					2008		2007	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	978 268 \$	– \$	– \$	– \$	978 268 \$	1,7 %	762 959 \$	4,3 %
par des provinces	–	26 301	–	–	26 301	4,1 %	–	– %
Autres titres d'emprunt	62 897	107 708	26 374	–	196 979	4,6 %	–	– %
Titres adossés à des actifs	–	12 113	4 455	2 720	19 288	5,2 %	21 694	5,5 %
Actions privilégiées	–	–	–	69 072	69 072	5,0 %	71 845	3,6 %
Actions ordinaires et autres	–	–	–	37 596	37 596	5,7 %	61 178	3,0 %
	1 041 165 \$	146 122 \$	30 829 \$	109 388 \$	1 327 504 \$	2,5 %	917 676 \$	4,2 %

Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

					2008	2007
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL
Valeurs émises ou garanties						
par le Canada ⁽²⁾	128 976 \$	146 009 \$	75 791 \$	– \$	350 776 \$	403 067 \$
par des provinces	52 545	110 187	182 825	–	345 557	349 126
par des municipalités	10 703	35 811	36 605	–	83 119	84 857
Autres titres d'emprunt	110 202	38 113	59 226	–	207 541	174 998
Titres adossés à des actifs	10 331	2 587	398	7 959	21 275	36 194
Actions ordinaires et autres	–	–	–	60 929	60 929	38 716
	312 757 \$	332 707 \$	354 845 \$	68 888 \$	1 069 197 \$	1 086 958 \$

Portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

				2008	2007
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL
Valeurs émises ou garanties					
par le Canada ⁽²⁾	54 506 \$	1 032 313 \$	– \$	1 086 819 \$	528 434 \$
par des provinces	5 709	6 049	–	11 758	12 418
Autres titres d'emprunt	–	17 277	–	17 277	68 833
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	948
Actions ordinaires et autres	–	–	2 984	2 984	59 112
	60 215 \$	1 055 639 \$	2 984 \$	1 118 838 \$	669 745 \$

(1) Rendement basé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

(2) Incluant les titres hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

4. VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS AUX RÉSULTATS**Gains et pertes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

Les éléments suivants ont été constatés aux résultats relativement au portefeuille de titres disponibles à la vente :

	2008	2007
Gains nets réalisés	11 195 \$	2 731 \$
Réductions de valeur constatées aux résultats	(8 537)	(800)
	2 658 \$	1 931 \$

Les gains nets réalisés incluent, notamment, un gain de 12 906 000 \$ à la suite de la vente des actions de la Bourse de Montréal, contrebalancé par des pertes nettes sur la vente de diverses autres valeurs mobilières.

Les réductions de valeur sont attribuables à des valeurs mobilières disponibles à la vente pour lesquelles les pertes non réalisées sont considérées durables. Les réductions de valeur constatées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2008 sont principalement liées à des titres de dettes de grandes institutions financières étrangères.

Déterminer si une baisse de valeur est durable requiert l'exercice du jugement. Une baisse de valeur pendant une période prolongée et le montant par lequel la juste valeur est inférieure au coût de la valeur mobilière sont les éléments ayant été considérés avec le plus d'importance pour établir si une baisse de valeur était durable. De plus, la Banque a considéré d'autres éléments tels que la faillite, la restructuration ou la dilution du capital de l'émetteur, des modifications importantes dans ses opérations ou d'autres éléments d'incertitudes. La Banque doit aussi affirmer son intention de détenir le titre jusqu'à ce que sa juste valeur en excède le coût. L'utilisation d'hypothèses alternatives envisageables aurait pu entraîner des réductions de valeur d'au plus de 20 682 000 \$, correspondant au total des pertes non réalisées au 31 octobre 2008.

Gains et pertes sur le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, une perte nette de 7 965 000 \$ (gain net de 6 429 000 \$ en 2007) a été constatée dans le revenu de négociation relativement à des titres détenus à des fins de transaction.

Gains et pertes sur le portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, un gain net de 35 153 000 \$ (une perte nette de 1 408 000 \$ pour l'exercice 2007) a été constaté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers au titre des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Ces instruments financiers étaient utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Conformément à la convention comptable de la Banque, ils ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait autrement résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés sur des bases différentes. Par conséquent, ce gain a été essentiellement contrebalancé par des pertes sur d'autres instruments financiers.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS AU RÉSULTAT ÉTENDU**Gains et pertes non réalisés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

	2008			
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	977 724 \$	575 \$	31 \$	978 268 \$
par des provinces	26 604	–	303	26 301
Autres titres d'emprunt	200 342	287	3 650	196 979
Titres adossés à des actifs	20 323	1	1 036	19 288
Actions privilégiées	75 329	6	6 263	69 072
Actions ordinaires et autres	46 966	29	9 399	37 596
	1 347 288 \$	898 \$	20 682 \$	1 327 504 \$

				2007
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties par le Canada	763 172 \$	35 \$	248 \$	762 959 \$
Titres adossés à des actifs	22 364	57	727	21 694
Actions privilégiées	73 561	113	1 829	71 845
Actions ordinaires et autres	48 307	14 586	1 715	61 178
	907 404 \$	14 791 \$	4 519 \$	917 676 \$

Au 31 octobre 2008, les pertes non réalisées de 20 682 000 \$ (4 519 000 \$ en 2007) portaient principalement sur des actions privilégiées et des actions ordinaires. Ces baisses de valeurs découlent de la baisse des prix sur les marchés au cours des derniers mois de l'exercice. De plus, l'élargissement des écarts de crédit sur certains titres d'emprunt en fin d'année a généré des pertes non réalisées. Au 31 octobre 2008, la Banque a déterminé que les baisses de la juste valeur étaient temporaires et qu'elle avait la possibilité et l'intention de conserver ces titres pendant une période de temps raisonnable jusqu'au recouvrement de leur juste valeur. Ces baisses de valeurs sont incluses au cumul des autres éléments du résultat étendu.

ACCORD DE MONTRÉAL SUR LE PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Le 31 octobre 2008, la Banque détenait divers titres adossés à des actifs de conduits non bancaires couverts par l'« Accord de Montréal », tel que détaillé ci-dessous.

	PCAA	AUTRES TAA	TOTAL
Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction	5 577 \$	5 410 \$	10 987 \$
Portefeuille de titres disponibles à la vente	-	2 720	2 720
Valeur comptable et juste valeur	5 577 \$	8 130 \$	13 707 \$

PCAA Papier commercial adossé à des actifs
TAA Titres adossés

Au cours de l'exercice, la Banque a réévalué à la baisse la valeur des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisé une perte de 3 011 000 \$ (2 088 000 \$ en 2007). En 2008, la Banque n'a pas comptabilisé aux résultats de baisse de valeur durable à l'égard du portefeuille de titres disponibles à la vente (800 000 \$ en 2007).

Au 31 octobre 2008, la Banque a enregistré une baisse de valeur cumulative de 5 600 000 \$ ou d'approximativement 30 % sur les valeurs mobilières émises par des conduits couverts par l'« Accord de Montréal ».

Ces titres ne sont pas échangés dans un marché actif depuis la mi-août 2007. Par conséquent, la Banque a utilisé des techniques d'évaluation retenant les informations publiques pertinentes sur les conditions du marché et d'autres facteurs et hypothèses qu'un intervenant sur le marché aurait considérés pour évaluer la juste valeur de tels investissements. Il demeure des incertitudes relativement à la juste valeur des actifs sous-jacents à ces investissements, au montant et au moment de l'encaissement des flux monétaires ainsi qu'à l'issue du processus de restructuration lié à l'« Accord de Montréal » qui pourraient donner lieu à de nouveaux ajustements à la valeur des investissements de la Banque, lesquels seraient reflétés aux résultats.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Mesure de la juste valeur

La mesure de la juste valeur de certaines catégories d'actifs, dans l'environnement économique actuel, a demandé un important exercice de jugement de la part de la direction. À l'égard des titres adossés à des actifs et certaines obligations corporatives pour lesquelles le marché avait, à toutes fins pratiques disparu, la juste valeur a été estimée en se basant sur les taux de marché en vigueur pour des instruments similaires ou par des modèles d'évaluation. Ces positions s'élevaient approximativement à 21 000 000 \$. Selon l'évaluation de la direction, l'utilisation d'hypothèses alternatives envisageables n'aurait pas entraîné de justes valeurs significativement différentes.

Valeurs mobilières libellées en dollars américains

Les valeurs mobilières libellées en dollars américains totalisaient 40 191 000 \$ au 31 octobre 2008 (32 616 000 \$ au 31 octobre 2007).

NO 5. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2008				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 302 046 \$	19 250 \$	6 634 \$	33 052 \$	39 686 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	6 182 871	16 579	1 405	4 211	5 616
Prêts hypothécaires commerciaux	932 688	6 275	1 883	4 760	6 643
Prêts commerciaux et autres	1 847 327	59 769	29 262	31 227	60 489
	14 264 932 \$	101 873 \$	39 184 \$	73 250 \$	112 434 \$

	2007				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	4 958 176 \$	16 237 \$	6 039 \$	28 446 \$	34 485 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	6 232 778	20 395	1 419	5 144	6 563
Prêts hypothécaires commerciaux	684 625	4 342	1 532	4 144	5 676
Prêts commerciaux et autres	1 556 831	62 964	41 082	27 516	68 598
	13 432 410 \$	103 938 \$	50 072 \$	65 250 \$	115 322 \$

Les prêts libellés en dollars américains totalisaient 72 712 000 \$ au 31 octobre 2008 (35 802 000 \$ en 2007).

En 2008, les biens acquis à l'égard de prêts douteux destinés à la vente s'élevaient à 7 472 000 \$ (4 521 000 \$ en 2007) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à néant (néant en 2007).

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2008				2007	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde en début d'exercice	6 039 \$	1 419 \$	1 532 \$	41 082 \$	50 072 \$	59 903 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	29 541	582	510	9 867	40 500	40 000
Radiations ⁽¹⁾	(34 241)	(699)	(159)	(22 114)	(57 213)	(55 451)
Recouvrements	5 295	103	—	427	5 825	5 620
Solde en fin d'exercice	6 634 \$	1 405 \$	1 883 \$	29 262 \$	39 184 \$	50 072 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2008				2007	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde en début d'exercice	28 446 \$	5 144 \$	4 144 \$	27 516 \$	65 250 \$	65 250 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	4 606	(933)	616	3 711	8 000	—
Solde en fin d'exercice	33 052 \$	4 211 \$	4 760 \$	31 227 \$	73 250 \$	65 250 \$

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance du tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou puisqu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance mais non douteux n'est pas significatif.

	AU 31 OCTOBRE 2008		
	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	23 948 \$	3 665 \$	27 613 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	27 861	16 368	44 229
	51 809 \$	20 033 \$	71 842 \$

NO 6. TITRISATION DE PRÊTS

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), par la création de titres hypothécaires. Également, la Banque titrise des prêts hypothécaires conventionnels. Les gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions, sont constatés dans les autres revenus.

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation réalisées par la Banque :

	2008	2007
Produit en espèces, net des frais liés aux transactions	1 295 512 \$	850 955 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	60 750	26 547
Passif de gestion	(10 696)	(6 540)
Compte de réserve	-	8 495
Autres	(21 184)	(10 561)
	1 324 382	868 896
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	1 294 746	862 637
Gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions	29 636 \$	6 259 \$

(1) Dont 1 294 746 000 \$ de prêts assurés par la SCHL (524 098 000 \$ en 2007).

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

HYPOTHÈSES CLÉS	2008	2007
Taux de remboursement anticipé	27 %	26 %
Taux d'actualisation	4,0 %	4,7 %
Taux de pertes sur créances	- %	0,05 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 33 287 000 \$ (18 166 000 \$ en 2007). L'amortissement relatif aux passifs de gestion imputé aux résultats est de 6 249 000 \$ (3 199 000 \$ en 2007).

Au cours de l'exercice 2008, la Banque a également revu à la baisse de 770 000 \$ (2 750 000 \$ en 2007) la valeur de certains swaps de taux d'intérêts ayant été contractés dans le cadre de cessions de prêts hypothécaires résidentiels conventionnels, à la suite de la crise des liquidités et du crédit affectant le papier commercial adossé à des actifs. Cet ajustement a été imputé à l'encontre des revenus de titrisation.

Instrument financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les droits relatifs aux intérêts excédentaires des opérations de titrisation effectuées après le 1^{er} novembre 2006 ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

6. TITRISATION DE PRÊTS (SUITE)

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, un gain net de 3 084 000 \$ (1 013 000 \$ en 2007) a été constaté dans le revenu de titrisation relativement à ces droits.

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2008 et 2007.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES	2008	2007
Juste valeur des droits conservés	88 956 \$	56 502 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	25	27
Taux de remboursement anticipé	30 %	29 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1 999 \$	1 070 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	3 919 \$	2 086 \$
Taux de pertes sur créances ⁽¹⁾	0,05 %	0,05 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	37 \$	73 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	74 \$	145 \$
Taux d'actualisation	2,6 %	4,8 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	388 \$	252 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	766 \$	501 \$

(1) Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

PRÊTS SOUS GESTION

L'encours total des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sous gestion s'élevait à 2 398 564 000 \$ à la fin de l'exercice 2008 (1 561 901 000 \$ en 2007). De ce solde, le montant des prêts en souffrance depuis plus de 31 jours mais qui n'étaient pas considérés douteux s'élevait à 23 793 000 \$ (12 389 000 \$ en 2007). Il n'y a eu aucune perte sur créances à l'égard de ces prêts en 2008 (aucune en 2007).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a titrisé des hypothèques commerciales pour 40 338 000 \$, générant un gain de 424 000 \$. La Banque n'a pas conservé de droits et obligations relativement à ces hypothèques commerciales.

Au cours de l'exercice 2008, afin de limiter le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux destinés à être cédés dans le cadre d'une transaction de titrisation, la Banque a procédé à certaines transactions de couverture. Les transactions de couverture ne rencontraient pas les exigences des PCGR permettant d'utiliser la comptabilité de couverture et, par conséquent, les pertes de valeur associées aux éléments de couverture de 1 971 000 \$ ont été comptabilisées dans les autres revenus, sous la rubrique revenus de titrisation.

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux pour un montant de 50 063 000 \$ ce qui a donné lieu à un gain de 287 000 \$ (11 797 000 \$ ce qui a donné lieu à un gain de 56 000 \$ en 2007).

NO 7.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	271 \$	– \$	271 \$	271 \$
Locaux	2 885	1 183	1 702	1 622
Améliorations locatives	63 354	35 063	28 291	26 788
Matériel et mobilier	78 908	65 970	12 938	13 217
Matériel informatique et logiciels	389 127	288 840	100 287	95 793
	534 545 \$	391 056 \$	143 489 \$	137 691 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 29 329 000 \$ (26 874 000 \$ en 2007).

Le poste Matériel informatique et logiciels comprend un montant de 15 105 000 \$ (13 590 000 \$ en 2007) relatif à des projets en développement qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

En 2008, une perte de 2 200 000 \$ liée à des développements informatiques a été constatée aux résultats dans les frais de technologie.

NO 8. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition sont rattachés au secteur d'activité Services financiers aux particuliers.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2008			2007
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Relations contractuelles et relations-clients	18 278 \$	5 382 \$	12 896 \$	14 114 \$

Les autres actifs incorporels consistent en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations-clients et sont amortis sur une période de 15 ans. L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 1 219 000 \$ (1 219 000 \$ en 2007).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée pour 2008 et 2007.

NO 9. AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Chèques et autres effets en transit	148 490 \$	160 530 \$
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	104 591	64 361
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts	73 068	70 944
Intérêts courus à recevoir	68 471	61 459
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	49 431	43 367
Actifs d'impôts futurs (note 17)	44 155	86 534
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	33 996	39 149
	522 202 \$	526 344 \$

NO 10. DÉPÔTS

	2008				2007
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL	TOTAL
Particuliers	109 694 \$	1 912 322 \$	10 408 022 \$	12 430 038 \$	11 564 530 \$
Entreprises, banques et autres	779 032	119 853	2 004 889	2 903 774	2 314 178
	888 726 \$	2 032 175 \$	12 412 911 \$	15 333 812 \$	13 878 708 \$

10. DÉPÔTS (SUITE)

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 255 014 000 \$ (268 340 000 \$ en 2007) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élèvent à 4 368 000 \$ (1 639 000 \$ en 2007).

La Banque a désigné certains dépôts d'un montant nominal de 56 060 000 \$ (73 815 000 \$ en 2007) comme étant détenus à des fins de transaction. La différence entre le montant que la Banque serait tenue de payer par contrat aux détenteurs à l'échéance et la valeur comptable de ces dépôts de 56 314 000 \$ (73 069 000 \$ en 2007) est de 254 000 \$ au 31 octobre 2008 ((746 000 \$) au 31 octobre 2007). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, un gain net de 1 000 000 \$ (une perte nette de 443 000 \$ en 2007) a été constaté dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement à ces dépôts. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers attribuable au changement du risque de crédit n'est pas significative.

NO 11. AUTRES PASSIFS

	2008	2007
Intérêts courus à payer	463 179 \$	458 475 \$
Chèques et autres effets en transit	159 461	178 409
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	33 730	29 475
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	14 222	12 611
Gain reporté lié à la vente de BLCER (note 27)	5 185	10 369
Créditeurs, frais courus et autres	102 385	83 714
	778 162 \$	773 053 \$

NO 12. DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du Surintendant des institutions financières du Canada.

Émises et en circulation

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2008	2007
Janvier 2016	10	4,90 %	Remboursables au pair à partir de janvier 2011; taux à être révisé en janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65%.	150 000 \$	150 000 \$

NO 13. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2008				2007		
	DIVIDENDES PAR ACTION ⁽¹⁾	NOMBRE D'ACTIONNÉS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS	NOMBRE D'ACTIONNÉS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775 \$	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,300 \$	23 847 700	257 462 \$	30 993 \$	23 810 813	256 445 \$	27 480 \$
Actions de trésorerie		–	– \$	– \$	–	– \$	(6) \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs

ACTIONS PRIVILÉGIÉES**Conditions liées aux actions**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque peut aussi, depuis le 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 juin 2009, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

ACTIONS ORDINAIRES**Émissions d'actions ordinaires**

Au cours de l'exercice, 36 887 actions ordinaires (190 377 actions en 2007) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 1 017 000 \$ (5 287 000 \$ en 2007).

ACTIONS DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice 2005, 20 000 actions ordinaires avaient été acquises sur les marchés relativement aux obligations découlant du programme d'octroi d'actions lié à la performance (voir la note 15). Ces actions étaient présentées au titre d'actions de trésorerie, en diminution des capitaux propres. Les objectifs ayant été atteints au cours de l'exercice 2007, les actions ont été réattribuées.

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Surintendant des institutions financières du Canada à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL**Capital attribuable aux actionnaires ordinaires**

Le capital attribuable aux actionnaires ordinaires se compose des actions ordinaires, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat étendu. La gestion du capital contribue à la rentabilité de la Banque puisque celui-ci est alloué aux secteurs d'activités en fonction d'objectifs et des critères de rentabilité. La Banque vise à conserver un niveau de capital qui puisse soutenir ses activités tout en générant pour ses actionnaires un rendement optimal, compte tenu des normes de l'industrie et de son profil de risque.

13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Capital réglementaire

Le capital réglementaire de la Banque se compose principalement du capital attribuable aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des débiteures subordonnées. Le capital réglementaire est un facteur important pour évaluer le niveau de sécurité et de solidité de la Banque par rapport à l'ensemble des risques liés à ses activités. La Banque a pour politique de maintenir ses ratios de capital réglementaire conformes aux règles définies par le BSIF. Les lignes directrices réglementaires émises par le BSIF exigent que les banques maintiennent un ratio de capital de première catégorie d'au moins 7% et un ratio de capital total d'au moins 10%.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque évalue son capital réglementaire en se basant sur le cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI) (Bâle II). La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour le risque de crédit et la méthode de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque s'est conformée à ces exigences.

Un plan de capital préparé annuellement précise les ratios de capital visés en tenant compte des niveaux prévus de l'actif pondéré par le risque et des initiatives prévues en matière de gestion du capital. Les ratios de capital réglementaire sont présentés à la direction mensuellement. Des rapports de suivi des ratios de capital réglementaire sont également présentés trimestriellement au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Le capital réglementaire se détaillait comme suit aux 31 octobre :

	2008	2007
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>		
Actions ordinaires	257 462 \$	256 445 \$
Surplus d'apport	173	105
Bénéfices non répartis	596 974	537 254
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000
Moins : écarts d'acquisition, titrisation et autres	(99 239)	(53 790)
Total - fonds propres de catégorie 1	965 370	950 014
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>		
Débiteures subordonnées	150 000	150 000
Provisions générales	73 250	65 250
moins : titrisation et autres	(31 738)	(33 827)
Total - fonds propres de catégorie 2	191 512	181 423
Total - fonds propres	1 156 882 \$	1 131 437 \$

Le capital réglementaire, calculé à compter du 1^{er} novembre 2007, est basé sur les normes de fonds propres en vertu de Bâle II. Les données comparatives des années antérieures étaient basées sur le cadre normatif précédent en vertu de Bâle I.

NO 14.

INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

2008

	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains et (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente			
Gains et (pertes) latents provenant de l'exercice	(33 474)\$	10 127 \$	(23 347)\$
Moins : reclassement aux résultats de (gains) réalisés au cours de l'exercice	(2 570)	(1 806)	(4 376)
	(36 044)	8 321	(27 723)
Gains et (pertes) sur les produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie de l'exercice	67 029	(21 357)	45 672
Autres éléments du résultat étendu	30 985 \$	(13 036)\$	17 949 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		2008		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Solde au début de l'exercice	(10 255)\$	11 132 \$	877 \$	
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	45 672	(27 723)	17 949	
Solde à la fin de l'exercice	35 417 \$	(16 591)\$	18 826 \$	

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		2007		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Gains et (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente				
Gains et (pertes) latents provenant de l'exercice	17 508 \$	(2 175)\$	15 333 \$	
Moins : reclassement aux résultats de (gains) réalisés au cours de l'exercice	(1 249)	(332)	(1 581)	
	16 259	(2 507)	13 752	
Gains et (pertes) sur les produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie de l'exercice	8 586	(2 909)	5 677	
Autres éléments du résultat étendu	24 845 \$	(5 416)\$	19 429 \$	

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		2007		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	– \$	
Effet de l'adoption de la nouvelle convention comptable, net des impôts	(15 932)	(2 620)	(18 552)	
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	5 677	13 752	19 429	
Solde à la fin de l'exercice	(10 255)\$	11 132 \$	877 \$	

NO 15. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions qui s'adresse à la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires, ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit de levée des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2007), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2008 (119 160 en 2007). Au cours de l'exercice 2007, la Banque a octroyé 50 000 options d'achat d'actions avec un prix d'exercice de 29,47 \$, à une juste valeur de 4,55 \$ chacune. Aucun octroi n'a été effectué en 2008.

La juste valeur de ces options a été évaluée, au moment de leur attribution en 2007, à l'aide du modèle de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes :

	2007
Taux d'intérêt sans risque	4,10 %
Durée de vie prévue des options	7 ans
Volatilité prévue	19,60 %
Dividendes prévus	4,00 %

15. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'activité visant les options d'achat d'actions pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2008		2007	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
En cours au début de l'exercice	170 027	27,67 \$	339 604	27,79 \$
Octroyées	–	– \$	50 000	29,47 \$
Exercées	(36 887)	27,55 \$	(190 377)	27,77 \$
Annulées	(5 802)	31,80 \$	(29 200)	31,50 \$
En cours à la fin de l'exercice	127 338	27,52 \$	170 027	27,67 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	89 838	26,71 \$	120 027	26,92 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et pouvant être levées au 31 octobre 2008.

FOURCHETTE DES PRIX DE LEVÉE	OPTIONS EN CIRCULATION			OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	
	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDERÉE (EN ANNÉES)	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
19,37 \$ – 22,08 \$	21 938	0,89	20,43 \$	21 938	20,43 \$
28,22 \$ – 31,80 \$	105 400	5,75	29,00 \$	67 900	28,73 \$
	127 338			89 838	

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquissent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquissent. En 2008, la Banque a octroyé 138 900 droits avec un prix d'exercice moyen de 40,95 \$ (270 500 droits avec un prix d'exercice moyen de 33,72 \$ en 2007). Au 31 octobre 2008, il y avait 658 340 DPVA (644 318 en 2007) en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 32,58 \$ (29,93 \$ en 2007), dont 192 909 (206 506 en 2007) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2008, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 7,31 ans (7,33 ans en 2007).

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le programme prévoit l'octroi d'unités d'actions de performance calculées en fonction d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. Les droits sur 37,5 % des unités s'acquissent après 3 ans. Les droits sur les unités restantes s'acquissent après 3 ans, en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquissent. En 2008, la Banque a octroyé 35 816 unités d'actions de performance d'une valeur de 40,07\$ chacune (nil en 2007).

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un programme d'unités d'actions restreintes, pour certains membres de la haute direction. Le programme prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, pourra être retenue et convertie, au gré de l'employé, en unités d'actions restreintes entièrement acquises. La Banque s'engage à contribuer un montant additionnel d'unités d'actions restreintes égal à 60 % de la prime retenue. Ces unités additionnelles d'actions restreintes s'acquissent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquissent. En janvier 2008, la prime annuelle de certains employés d'un montant de 1 486 000\$ (613 000 \$ en 2007) a été convertie en 45 786 unités d'actions restreintes entièrement acquises (19 979 unités en 2007). La Banque a contribué pour 27 472 unités d'actions restreintes additionnelles en 2008 (11 987 unités en 2007) lesquelles seront acquises en décembre 2010.

OCTROI D' ACTIONS LIÉ À LA PERFORMANCE

En 2005, la Banque a mis en place une entente visant l'octroi d'actions lié à la performance. En vertu de ce programme, 20 000 actions ordinaires de la Banque, d'une valeur de 29,50 \$ chacune, avaient été octroyées. Les droits sur ces actions s'acquerraient sur une période de 16 mois se terminant le 1^{er} janvier 2007, compte tenu de l'atteinte de certains objectifs de rendement. Les 20 000 actions ordinaires ont été attribuées en janvier 2007, les objectifs ayant été atteints.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2008, la Banque a versé en compensation 1 968 unités d'actions différées (1 081 en 2007). Au 31 octobre 2008, il y avait 22 672 (20 704 en 2007) unités en circulation d'une valeur totale de 927 000 \$ (905 000 \$ en 2007).

RÉGIME D'ACHATS D' ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

La Banque offre un programme d'achat d'actions pour les employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 310 000 \$ au cours de l'exercice 2008 (239 000 \$ en 2007), sont comptabilisées à la rubrique Salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions acquises en vertu de ce programme était de 40,05 \$ au cours de l'exercice 2008 (34,46 \$ en 2007).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le tableau suivant présente la charge liée aux programmes de rémunération à base d'action, net de l'effet des transactions de couverture.

	2008	2007
Charge (recouvrement) liée aux régimes de rémunérations à base d'actions		
Régime de droits à la plus-value des actions	(728)\$	8 833 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	1 437	1 246
Régime d'options d'achat d'actions	68	105
Régime d'unités d'actions de performance	–	74
Régime d'achat d'unités d'actions différées	22	413
Effet de la couverture ⁽¹⁾	2 158	(6 846)
Total	2 957 \$	3 825 \$

(1) Afin de réduire la volatilité des frais de rémunération du régime des DPVA, la Banque conclut des contrats de swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les changements dans la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement les coûts de rémunération liés aux régimes de rémunération à base d'actions au cours de la période pendant laquelle les swaps sont en vigueur.

NO 16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations déterminées, incluant certains volets à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations aux volets à cotisations déterminées, s'est élevé à 21 913 000 \$ (27 623 000 \$ en 2007).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2007 et en date du 31 décembre 2006 pour un des régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2009 et en date du 31 décembre 2008 pour un des régimes.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	362 742 \$	32 714 \$	362 174 \$	32 802 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	10 309	69	9 878	-
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	19 958	1 592	19 615	1 479
Prestations versées	(15 651)	(1 551)	(14 260)	(2 132)
Cotisations des employés	796	-	2 676	-
Effet de modifications aux régimes	(14 499)	-	-	-
Pertes actuarielles (gain)	(80 648)	(427)	(17 491)	565
Autres	-	-	150	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	283 007 \$	32 397 \$	362 742 \$	32 714 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	326 980 \$	- \$	291 381 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	(38 764)	-	24 659	-
Cotisations de la Banque	16 260	-	22 278	-
Cotisations des employés	796	-	2 676	-
Prestations versées	(15 269)	-	(14 014)	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	290 003 \$	- \$	326 980 \$	- \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	290 003 \$	- \$	326 980 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	283 007	32 397	362 742	32 714
Situation de capitalisation - surplus (déficit)	6 996	(32 397)	(35 762)	(32 714)
Obligation transitoire non amortie	(207)	9 371	56	10 192
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	(10 649)	-	3 221	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	47 870	14 225	70 294	15 469
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	44 010 \$	(8 801) \$	37 809 \$	(7 053) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	49 431 \$	- \$	43 367 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 421 \$	8 801 \$	5 558 \$	7 053 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

	2008	2007
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	47 %	56 %
Titres d'emprunt et autres	53	44
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007.

RÉGIMES DONT L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDE LES ACTIFS

Les montants relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissent comme suit à la fin de l'exercice :

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	145 625 \$	32 397 \$	348 463 \$	32 714 \$
Juste valeur des actifs des régimes	135 521	–	305 970	–
Situation de capitalisation - (déficit)	(10 104)\$	(32 397)\$	(42 493)\$	(32 714)\$

COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	10 309 \$	69 \$	9 878 \$	– \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	19 958	1 592	19 615	1 479
Rendement réel des actifs des régimes	38 764	–	(24 659)	–
Pertes actuarielles (gain) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(80 648)	(427)	(17 491)	564
Effet de modifications aux régimes	(14 499)	–	–	–
Autres	–	–	150	–
Éléments des coûts (revenus) au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	(26 116)	1 234	(12 507)	2 043
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	(61 356)	–	4 035	–
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gain actuariel (perte) sur l'obligation au titre des prestations constituées	80 648	427	17 491	(564)
Coût des services passés	14 499	–	–	–
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	(629)	–	643	–
Pertes actuarielles	3 131	817	6 305	878
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	36 557	2 065	28 738	1 135
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	10 441	3 299	16 231	3 178
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	3 720	–	2 968	–
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	14 161 \$	3 299 \$	19 199 \$	3 178 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2008		2007	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	7,50 %	7,50 %	5,75 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	5,75 %	5,75 %	5,35 %	5,35 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	–	7,25 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE :

	2008	2007
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	8,8 %	9,4 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4 %	4 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2016	2016

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2008 :

	AUGMENTATION DE 1%	DIMINUTION DE 1%
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	137	(115)
Obligation au titre des prestations constituées	2 616	(2 197)

NO 17.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2008	2007
Actifs d'impôts futurs		
Immobilisations	47 883 \$	71 075 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	21 902	21 889
Reports prospectifs de pertes fiscales	11 306	16 343
Titrisation et valeurs mobilières	1 474	–
Revenu reporté	978	1 741
Produits dérivés	–	4 920
Autres écarts temporaires	1 116	1 522
	84 659	117 490
Passifs d'impôts futurs		
Produits dérivés	(16 554)	–
Charges reportées	(13 453)	(15 246)
Actifs aux titres des prestations constituées – régimes de retraites	(10 497)	(9 833)
Titrisation et valeurs mobilières	–	(5 877)
	(40 504)	(30 956)
Actifs d'impôts futurs, montant net	44 155 \$	86 534 \$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2008, sont constitués de pertes fiscales fédérales de 42 486 000 \$ (58 484 000 \$ en 2007) qui peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable futur. Ces pertes viennent à échéance entre 2010 et 2028.

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit :

	2008	2007
État consolidé des résultats		
Activités poursuivies		
Charge d'impôts exigibles	9 301 \$	3 196 \$
Charge (économie) d'impôts futurs		
Résorption (création) des écarts temporaires	22 924	23 933
Changements des taux d'imposition	5 657	(735)
	28 581	23 198
	37 882	26 394
Activités abandonnées		
Charge d'impôts futurs	761	761
	38 643 \$	27 155 \$
État consolidé du résultat étendu		
Charge d'impôt relative à la variation des gains (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	(10 127)\$	2 175 \$
Charge d'impôt relative au reclassement aux résultats des (gains) et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente	1 806	332
Charge d'impôt relative à la variation nette des gains et (pertes) sur les produits dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	21 357	2 909
	13 036 \$	5 416 \$
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	4 710 \$
Économie d'impôts exigibles	(4 667)	-
Économie d'impôts futurs	-	(4 519)
	43 \$	191 \$

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts relativement aux activités poursuivies présentées à l'état consolidé des résultats et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2008		2007	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi	42 908 \$	31,6 %	38 419 \$	33,0 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résolution de divers risques fiscaux	(1 768)	(1,3)	(3 338)	(2,9)
Changements des taux d'imposition	5 657	4,2	(735)	(0,7)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(4 600)	(3,4)	(3 869)	(3,4)
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(3 779)	(2,8)	(3 552)	(3,0)
Autres	(536)	(0,4)	(531)	(0,3)
Impôts sur les bénéfices découlant des activités poursuivies, présentés à l'état consolidé des résultats	37 882 \$	27,9 %	26 394 \$	22,7 %

Les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger sont généralement assujettis à l'impôt uniquement lors du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée, sont estimés à 8 028 000 \$ au 31 octobre 2008 (4 389 000 \$ au 31 octobre 2007).

NO 18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation se détaille comme suit :

	2008	2007
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	98 108 \$	90 122 \$
Bénéfice net découlant des activités abandonnées ⁽¹⁾	4 423	4 423
Bénéfice net	102 531	94 545
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	11 818	11 966
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	86 290 \$	78 156 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 837 157	23 677 794
Bénéfice de base par action ordinaire		
Activités poursuivies	3,62 \$	3,30 \$
Activités abandonnées	0,19	0,19
Total	3,81 \$	3,49 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	86 290 \$	78 156 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 837 157	23 677 794
Options d'achat d'actions dilutives et autres	42 950	50 562
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 880 107	23 728 356
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Activités poursuivies	3,61 \$	3,29 \$
Activités abandonnées	0,19	0,19
Total	3,80 \$	3,48 \$
Nombre moyen d'options d'achat d'actions n'ayant pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué ⁽²⁾	-	22 551

(1) Se référer à la note 27.

(2) Ce nombre moyen d'options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de 2007.

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat par action ordinaire dilué, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

NO 19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2008	2007
Prêts hypothécaires	368 \$	526 \$
Autres prêts	28 039	9 759
	28 407 \$	10 285 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, dont notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées.

NO 20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque est exposée à différents types de risques de par la nature des activités commerciales qu'elle poursuit, dont ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation d'instruments financiers, incluant les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. Ces mesures visent à optimiser le ratio rendement / risque dans toutes les sphères d'activité. Les principaux risques auxquels la Banque est exposée sont décrits ci-dessous.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales et diverses autres mesures de sensibilité. Relativement aux activités de négociation, la Banque se fie également sur la valeur à risque (VAR).

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt qui correspond à l'impact potentiel défavorable des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est dû principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options imbriquées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, de rachat de dépôts et les engagements hypothécaires. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de ses revenus nets d'intérêt avant impôt à une hausse soudaine et soutenue de 1% des taux d'intérêts. Au 31 octobre 2008, une telle majoration aurait ainsi entraîné une hausse d'environ 8 901 000 \$ du revenu net d'intérêt avant impôt sur les 12 mois suivants et aurait entraîné une baisse de 27 060 000 \$ de la valeur économique des capitaux propres.

Risque de change

Le risque de change étranger correspond aux pertes que la Banque pourrait enregistrer à la suite de fluctuations défavorables des taux de change. Il provient essentiellement des positions de change étranger maintenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres qu'en dollars canadiens, des activités d'arbitrage et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des éléments d'actif et de passif inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non concordance des entrées et sorties de fonds en devises. Ce risque est essentiellement suivi à l'aide de limites nominales et demeure relativement faible compte tenu des limites fixées.

Risque lié aux cours boursiers

Le risque lié au cours boursiers correspond aux pertes financières que la Banque pourrait enregistrer à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation correspondent principalement à des titres négociés en bourse au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux performances de la bourse canadienne.

RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, incluant des produits dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à en faire une évaluation adéquate. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie, par secteur d'activité, et définissant certains secteurs jugés plus risqués, et qui devraient ainsi être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. La Banque suit rigoureusement et systématiquement ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à des mécanismes et politiques qui touchent la révision des différents types de dossiers, des systèmes de mise à jour des cotes de risque et l'analyse de la tarification. La note 5 de ces états financiers consolidés fournit des informations supplémentaires sur les portefeuilles de prêts de la Banque.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est généralement géré en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle contracte. Ces accords réduisent le risque de crédit, dans l'éventualité de défaillance, en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée. Les contrats que nous concluons avec certaines contreparties permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque au 31 octobre 2008, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'autre rehaussement de crédit, correspond essentiellement à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements de crédit détaillés ci-dessous.

(en millions de dollars)	AU 31 OCTOBRE 2008
Actifs financiers, tels que présentés au bilan consolidé	19 255 \$
Engagements de crédit et autres éléments hors bilan ⁽¹⁾	4 153
Total	23 408 \$

(1) Incluant 2 082 573 000 \$ liés à des facilités de crédit personnelles et marges sur cartes de crédit.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité est géré globalement par la Trésorerie corporative et surveillé par le Comité de gestion de l'actif et du passif, en conformité avec les politiques des liquidités et du financement et de gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est d'assurer que la Banque dispose en permanence des liquidités suffisantes pour être en mesure de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les mesures des indicateurs de liquidité soient conformes aux limites établies. Une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidité par des scénarios évaluant des horizons de survie qui mesurent la durée au cours de laquelle ses actifs liquides peuvent couvrir le retrait de financement de gros et de dépôts. La Banque veille à constituer un volume stable de dépôts de base en provenance des particuliers et des courtiers de dépôts, ainsi qu'à s'assurer de la diversification de ses sources de financement. Les stratégies de financement incluent aussi la titrisation de prêts et le recours au marché des capitaux, par l'émission de capitaux propres ou de titres de dette. Un plan d'urgence en matière de liquidités et de financement prévoit des mesures pour acquitter les obligations de la Banque dans l'éventualité d'une situation de pression sur les liquidités.

NO 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que décrits ci-après. Les différents instruments financiers dérivés compris dans les tableaux suivants sont comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence avec une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.

- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars)		DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			2008	
MONTANT NOMINAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	1 275 \$	8 016 \$	207 \$	9 498 \$	5 579 \$	3 919 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	149	–	–	149	–	149
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	635	4	–	639	–	639
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	22	–	–	22	–	22
Contrats à terme	600	10	–	610	–	610
Options achetées	15	–	–	15	–	15
Options vendues	15	–	–	15	–	15
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	17	53	5	75	–	75
Options vendues	18	102	5	125	–	125
Swaps sur rendement total	80	–	–	80	–	80
	2 826 \$	8 185 \$	217 \$	11 228 \$	5 579 \$	5 649 \$

(en millions de dollars)		DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			2007	
MONTANT NOMINAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 022 \$	5 868 \$	128 \$	9 018 \$	6 327 \$	2 691 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	39	–	–	39	–	39
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	819	–	–	819	–	819
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	22	–	22	–	22
Contrats à terme	720	11	–	731	–	731
Options achetées	66	–	–	66	–	66
Options vendues	66	–	–	66	–	66
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	51	58	5	114	–	114
Options vendues	53	66	5	124	–	124
Swaps sur rendement total	48	10	–	58	10	48
	4 884 \$	6 035 \$	138 \$	11 057 \$	6 337 \$	4 720 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)		2008		
		JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps		132 \$	(17)\$	115 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps		22	(64)	(42)
Contrats de change				
Swaps de devises		31	(39)	(8)
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises		2	–	2
Contrats à terme		23	(11)	12
Options achetées		1	–	1
Options vendues		–	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées		9	–	9
Options vendues		–	(9)	(9)
TOTAL		220 \$	(141)\$	79 \$

(en millions de dollars)		2007		
		JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps		11 \$	(17)\$	(6)\$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps		9	(7)	2
Contrats de change				
Swaps de devises		15	(6)	9
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises		–	(4)	(4)
Contrats à terme		7	(17)	(10)
Options achetées		1	–	1
Options vendues		–	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées		31	–	31
Options vendues		–	(32)	(32)
TOTAL		74 \$	(84)\$	(10)\$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE**Répartition des swaps désignés comme éléments de couverture, par catégorie**

Le tableau suivant indique la répartition des swaps de la Banque entre les swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie et les swaps désignés comme éléments de couverture de juste valeur.

Les swaps désignés comme éléments de couverture sont utilisés principalement pour gérer l'appariement du bilan de la Banque et minimiser la volatilité future du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de valeur des swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres.

	2008		2007	
	MONTANT NOMINAL	JUSTE VALEUR MONTANT NET	MONTANT NOMINAL	JUSTE VALEUR MONTANT NET
Contrats désignés comme instruments de couverture				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps servant de couverture de flux de trésorerie	2 557 000 \$	46 118 \$	3 891 000 \$	(4 748) \$
Swaps servant de couverture de juste valeur	3 021 750	68 148	2 436 000	(784)
	5 578 750 \$	114 266 \$	6 327 000 \$	(5 532) \$

Inefficacité relative aux relations de couverture

Le tableau suivant indique les portions inefficaces des variations cumulatives de juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état consolidé des résultats :

	2008	2007
Couvertures de flux de trésorerie	269 \$	(526) \$
Couvertures de juste valeur	(1 107)	(14)
	(838) \$	(540) \$

Autres informations concernant les relations de couvertures

Des gains nets reportés s'élevant à 5 380 000 \$ (pertes nettes reportées de 7 687 000 \$ au 31 octobre 2007), présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2008, devraient être reclassés à l'état consolidé des résultats au cours des douze prochains mois.

La durée maximale des relations de couverture du risque de flux de trésorerie liées à des opérations futures était de 5 ans au 31 octobre 2008 (5 ans en 2007).

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)	2008			2007		
	COÛT DE REMPLACEMENT ^{(1) (4)}	ÉQUIVALENT-CRÉDIT ⁽²⁾	MONTANT PONDÉRE EN FONCTION DES RISQUES ⁽³⁾	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT-CRÉDIT	MONTANT PONDÉRE EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	154 \$	197 \$	40 \$	20 \$	51 \$	10 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	31	37	8	15	21	4
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	2	2	-	-	1	-
Contrats à terme	23	30	25	7	9	4
Options achetées	1	1	-	1	2	1
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	9	15	3	31	39	8
Swaps sur rendement total	-	5	1	-	4	1
	220 \$	287 \$	77 \$	74 \$	127 \$	28 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les lignes directrices émises par le Surintendant des institutions financières du Canada.

(4) La Banque détient des biens affectés en garantie de 18 263 000 \$ afin de réduire le risque de crédit lié à ces contrats.

La note 20 aux états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés et la façon dont il est évalué.

NO 22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, il peut être nécessaire d'avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Ces hypothèses reflètent les risques inhérents aux instruments financiers.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

(en millions de dollars)	2008			2007		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts						
auprès d'autres banques	54 \$	54 \$	– \$	65 \$	65 \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	94	94	–	283	283	–
Valeurs mobilières	3 516	3 516	–	2 674	2 674	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	661	661	–	540	540	–
Prêts	14 153	14 272	119	13 317	13 316	(1)
Engagements de clients						
en contrepartie d'acceptations	110	110	–	112	112	–
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	238	238	–	63	63	–
Autres éléments d'actif	429	429	–	396	396	–
Passif						
Dépôts	15 334	15 418	(84)	13 879	13 901	(22)
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	819	819	–	869	869	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 136	1 136	–	929	929	–
Acceptations	110	110	–	112	112	–
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	147	147	–	71	71	–
Autres éléments de passif	748	748	–	751	751	–
Déventures subordonnées	150	155	(5)	150	150	–

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers

Instruments financiers évalués à la valeur comptable

La juste valeur de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de conventions de revente, des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert et des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

Prêts

La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont négociés en Bourse. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée à l'actif ou au passif au titre d'instruments financiers dérivés, selon le cas.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Débtures subordonnées

La juste valeur des débtures subordonnées est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des émissions similaires ou sur les taux offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Autres actifs et passifs

La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)							2008
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	1 187 \$	898 \$	204 \$	1 219 \$	31 \$	125 \$	3 664 \$
Rendement réel		1,7 %	2,2 %	3,2 %	7,6 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	661	–	–	–	–	–	661
Prêts	6 583	760	1 782	4 521	262	245	14 153
Rendement réel		6,4 %	6,0 %	6,0 %	6,8 %		
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	1 081	1 081
Total	8 431	1 658	1 986	5 740	293	1 451	19 559
Rendement réel		3,9 %	5,6 %	5,4 %	6,9 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	584	2 708	4 054	7 484	7	497	15 334
Rendement réel		2,5 %	3,3 %	3,4 %	2,1 %		
Éléments de trésorerie	1 128	827	–	–	–	–	1 955
Rendement réel		2,3 %	– %	– %	– %		
Autres éléments de passif	–	33	81	122	–	801	1 037
Rendement réel		3,8 %	3,6 %	4,1 %	– %		
Débtures et capitaux propres	–	–	110	250	–	873	1 233
Rendement réel		– %	– %	2,9 %	– %		
Total	1 712	3 568	4 245	7 856	7	2 171	19 559
Rendement réel		2,4 %	3,2 %	3,4 %	2,1 %		
Swaps, montant net	–	(4 440)	694	3 943	(197)	–	–
Écart de sensibilité	6 719	(6 350)	(1 565)	1 827	89	(720)	–
Écart cumulatif	6 719 \$	369 \$	(1 196)\$	631 \$	720 \$	– \$	– \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en millions de dollars)

2007

	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif	7 102 \$	1 825 \$	2 041 \$	5 341 \$	239 \$	1 239 \$	17 787 \$
Rendement réel		5,3 %	5,9 %	5,8 %	6,9 %		
Passif et capitaux propres	1 845	2 382	4 018	7 499	51	1 992	17 787
Rendement réel		3,3 %	3,6 %	3,3 %	4,0 %		
Swaps, montant net	–	(6 172)	3 005	3 284	(117)	–	–
Écart de sensibilité	5 257	(6 729)	1 028	1 126	71	(753)	–
Écart cumulatif	5 257 \$	(1 472)\$	(444)\$	682 \$	753 \$	– \$	– \$

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débiteures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux ; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées selon leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables, ou selon l'intention de la direction.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2008	2007
Québec	59 %	59 %
Autres provinces du Canada	41 %	41 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3% (3% en 2007) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

GARANTIES DÉTENUES**Garanties relatives aux portefeuilles de prêts**

Près de 50% du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80% de la valeur estimée des propriétés à l'origine, conformément aux exigences légales.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont également garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux et des immeubles de bureaux, de même que des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De façon générale, la valeur des prêts n'excède pas 60% à 75% de la valeur estimée des propriétés à l'origine.

Certaines garanties sont également détenues pour les prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

Autres garanties détenues

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis. Au 31 octobre 2008, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie s'élevait à 661 391 000 \$ (540 304 000 \$ au 31 octobre 2007).

Dans le cadre d'opérations sur produits dérivés, la Banque peut également obtenir des biens affectés en garantie en vertu d'ententes de soutien au crédit. Au 31 octobre 2008, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie s'élevait à 18 263 000 \$ (nil \$ au 31 octobre 2007).

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

	2008				
	À VUE ET À PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	2 920 901 \$	6 325 532 \$	6 080 653 \$	6 726 \$	15 333 812 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	–	819 236	–	–	819 236
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	–	1 136 096	–	–	1 136 096
Débiteures subordonnées	–	–	150 000	–	150 000
	2 920 901 \$	8 280 864 \$	6 230 653 \$	6 726 \$	17 439 144 \$

NO 23. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliés sans qu'on y ait recours.

	2008	2007
Engagements de crédit ⁽¹⁾	2 070 730 \$	1 958 383 \$
Lettres de crédit documentaire	6 111 \$	15 203 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1 159 871 000 \$ (1 064 074 000 \$ au 31 octobre 2007) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 922 702 000 \$ (863 059 000 \$ au 31 octobre 2007) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES**Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution**

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 138 223 000 \$ au 31 octobre 2008 (91 689 000 \$ en 2007).

Instruments financiers dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 14 822 000 \$ au 31 octobre 2008 (52 187 000 \$ en 2007).

23. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (SUITE)

Biens acceptés et affectés en garantie

Au 31 octobre 2008, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou affecter de nouveau en garantie s'élevait à 661 391 000 \$ (540 304 000 \$ au 31 octobre 2007). Ces biens acceptés en garantie ont été obtenus en vertu de convention de revente et d'emprunts de titres. De ce montant, 561 350 000 \$ (456 943 000 \$ en 2007) était donnée en garantie dans le cadre d'engagement afférents à des valeurs vendues à découvert.

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit au 31 octobre 2008 :

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
2009	20 748 \$	46 375 \$	3 045 \$	70 168 \$
2010	19 374	48 566	3 045	70 985
2011	16 194	43 480	2 419	62 093
2012	13 910	39 234	2 400	55 544
2013	9 921	41 199	2 400	53 520
Par la suite	18 554	125 316	3 400	147 270
Total	98 701 \$	344 170 \$	16 709 \$	459 580 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de services importants dans certaines circonstances.

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient entre autres que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Le tableau suivant détaille les garanties accordées :

	2008	2007
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	261 606 \$	320 561 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 136 096	928 987
Actifs donnés en garantie pour les engagements relatifs à des instruments financiers dérivés en position créditrice	36 230	27 255
	1 433 932 \$	1 276 803 \$
Valeurs mobilières	1 295 720 \$	1 197 440 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	138 212	79 363
	1 433 932 \$	1 276 803 \$

NO 24.

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci rencontrent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. Les éléments suivant constituent un sommaire des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits significatifs.

La Banque titrise ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple, qui sont normalement considérés comme étant des EDDV. Ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application de la norme ou puisque la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 6 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

La Banque utilisait, jusqu'à la terminaison du programme en 2007, une fiducie de rémunération qui détenait de ses propres actions à des fins de couverture économique de son obligation envers certains employés en vertu d'un programme de rémunération à base d'actions. Cette fiducie était consolidée puisque la Banque en était le principal bénéficiaire.

NO 25.

ÉVENTUALITÉS

LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élevaient contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites en dommages-intérêts, notamment à l'égard du rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que de demandes d'autorisation de recours collectifs concernant l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

NO 26.

INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et commercial, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL). Avant cette date, les activités liées aux petites et moyennes entreprises au Québec étaient regroupées avec les activités du secteur Immobilier et Commercial. Les autres secteurs d'activité, à savoir B2B Trust et VMBL, n'ont pas été affectés par cette réorganisation. Les données comparatives ont été retraitées en fonction de la présentation adoptées pour l'exercice 2008.

Le secteur Particuliers et PME-Québec couvre toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, dans tout le Canada. Ce secteur englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre tous les services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et commercial offre le financement immobilier à travers le Canada, les services de financement en Ontario et les opérations liées aux comptes majeurs à travers le Canada.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada. Ce secteur comprend également les activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers.

Le secteur VMBL comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables et alloués aux secteurs susmentionnés.

26. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

2008						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	AUTRES ⁽⁸⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	299 336 \$	55 201 \$	87 297 \$	2 968 \$	(39 539)\$	405 263 \$
Autres revenus ⁽²⁾	115 894	16 195	10 548	29 437	53 144	225 218
Revenu total	415 230	71 396	97 845	32 405	13 605	630 481
Provision pour pertes sur prêts ⁽³⁾	33 583	5 374	1 543	–	8 000	48 500
Frais autres que d'intérêt ⁽⁴⁾	326 871	23 356	43 681	29 683	22 400	445 991
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	54 776	42 666	52 621	2 722	(16 795)	135 990
Impôts sur les bénéfices (récupération) ⁽⁵⁾	13 785	14 109	17 748	1 008	(8 768)	37 882
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	40 991	28 557	34 873	1 714	(8 027)	98 108
Bénéfice découlant des activités abandonnées net des impôts sur les bénéfices	4 423	–	–	–	–	4 423
Bénéfice (perte) net(te)	45 414 \$	28 557 \$	34 873 \$	1 714 \$	(8 027)\$	102 531 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	10 133 360 \$	2 117 970 \$	3 882 801 \$	1 480 007 \$	725 673 \$	18 339 811 \$

2007						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC ⁽⁶⁾	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	AUTRES ⁽⁸⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	284 248 \$	45 873 \$	80 977 \$	1 961 \$	(22 859)\$	390 200 \$
Autres revenus ⁽⁷⁾	113 687	16 156	11 510	37 617	14 756	193 726
Revenu total	397 935	62 029	92 487	39 578	(8 103)	583 926
Provision pour pertes sur prêts	29 216	6 737	4 047	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	310 543	22 886	42 383	30 655	20 943	427 410
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	58 176	32 406	46 057	8 923	(29 046)	116 516
Impôts sur les bénéfices (récupération)	15 237	10 854	15 577	1 836	(17 110)	26 394
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	42 939	21 552	30 480	7 087	(11 936)	90 122
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 423	–	–	–	–	4 423
Bénéfice (perte) net(te)	47 362 \$	21 552 \$	30 480 \$	7 087 \$	(11 936)\$	94 545 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	9 335 324 \$	1 852 679 \$	3 123 334 \$	1 503 601 \$	1 044 667 \$	16 859 605 \$

- NOTES**
- (1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.
- (2) En 2008, les autres revenus du secteur Autres incluent i) un gain de 12,9 millions \$ (11,1 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) sur la vente d'actions de la Bourse de Montréal, à la suite du regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX; ii) des pertes de 5,3 millions \$ (3,6 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) résultant de la vente d'autres valeurs mobilières; iii) une charge de 8,1 millions \$ (5,5 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) reflétant la baisse de valeur de certains titres du portefeuille disponible à la vente.
- (3) En 2008, la provision pour pertes sur prêts du secteur Autres inclut une charge de 8,0 millions \$ (5,5 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) résultant de l'augmentation de la provision générale pour pertes sur prêts.
- (4) En 2008, les frais autres que d'intérêt du secteur Autres incluent une charge de 2,2 millions \$ (1,5 million \$, net des impôts sur les bénéfices) liée à la radiation de frais de développement informatique.
- (5) En 2008, la charge d'impôts du secteur Autres inclut un ajustement de 5,6 millions \$ reflétant la baisse de valeur des actifs d'impôts futurs de la Banque, liée aux nouvelles réductions de taux d'impôt fédéral.
- (6) Les résultats de l'exercice 2007 incluent le gain de 4,0 millions \$ (3,3 millions \$, net des impôts) provenant de la restructuration mondiale de Visa (note 27).
- (7) Au cours de l'exercice 2007, le premier appel public à l'épargne de la Bourse de Montréal a déclenché la réévaluation des actions détenues par la Banque pour un montant de 21,7 millions \$ (18,2 millions \$, net des impôts) dans les autres éléments du résultat étendu. Une partie de la position a, par la suite, été vendue et un gain de 4,4 millions \$ (3,7 millions, nets des impôts) a été reclassé aux autres revenus dans le secteur VMBL. De même, une perte sur cession de valeurs mobilières de 4,3 millions \$ a été encourue et est présentée dans le secteur Autres.
- (8) Le taux d'impôt effectif en 2008 et en 2007 a été influencé par certains éléments - voir la note 17 relative aux impôts sur les bénéfices.

NO **27.**

CESSIONS ET MODIFICATIONS DE PARTICIPATION

2008

Cession d'un portefeuille de marges de crédit personnelles

Au cours de 2008, la Banque a vendu un portefeuille de marges de crédit personnelles de 30 058 000 \$, générant une perte de 426 000 \$ (292 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) qui a été comptabilisée dans les autres revenus, sous la rubrique autres. La Banque n'a pas conservé de droits et obligations relativement à ces prêts.

Regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX

Le 1^{er} mai 2008, la Banque a réalisé un gain de 12 906 000 \$ (11 066 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) en cédant le solde des actions de la Bourse de Montréal qu'elle détenait, à la suite du regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX, effectif le 1^{er} mai 2008. Ce gain a été comptabilisé dans les autres revenus, sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers.

2007

Restructuration de Visa

Le 3 octobre 2007, à la suite de la conclusion de la restructuration de Visa, la Banque a reçu des actions de Visa inc., une nouvelle entité englobant l'ensemble des opérations mondiales de Visa, en échange de sa participation dans l'ancienne structure canadienne de la société.

Conformément au chapitre 3831 *Opérations non-monétaires* du Manuel de l'ICCA, la Banque a mesuré ses actions de Visa nouvellement acquises à leur juste valeur et a comptabilisé un gain de 4 000 000 \$ (3 347 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) dans les autres revenus, sous la rubrique autres. Comme ces actions ne sont pas échangées sur un marché actif, la juste valeur a été déterminée en se basant sur la valeur estimée de Visa inc.

Les actions de Visa inc. ont été classées comme disponibles à la vente.

2005

Cession de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

Le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. de la Banque. La cession a permis de reconnaître un gain initial de 5 377 000 \$ (5 213 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées, et un montant de 26 217 000 \$ à titre de gain reporté relatif à certaines clauses de récupération.

Clauses de récupération

En vertu d'une clause de récupération, la Banque devait rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5 185 000 \$ (4 423 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes de fonds communs de placement n'atteignent pas 50 000 000 \$ au cours des périodes de douze mois terminées le 31 décembre de chacune de ces années. Le produit de disposition relatif au niveau de vente des quatre premières années a été constaté aux résultats au terme de ces quatre exercices, compte tenu du niveau des ventes nettes à ces dates par rapport au niveau des ventes devant être atteint au 31 décembre de chaque année. La portion résiduelle du prix de vente, ayant été reportée, sera constatée aux résultats au cours de la prochaine année lorsque les conditions de vente nette seront considérées comme étant atteintes. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 290 000 000 \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Un paiement final de 8 300 000 \$ serait par ailleurs versé à la Banque au terme des cinq premières années de l'entente si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 350 000 000 \$. Compte tenu de cette prime, le prix de vente total relatif à la cession serait porté à 76 095 000 \$. Le gain relatif à ce paiement final sera reconnu aux résultats lorsque les conditions seront considérées comme étant atteintes.

En vertu d'une clause distincte de récupération, la Banque devait rembourser jusqu'à 1 015 000 \$ à Industrielle Alliance si les actifs sous gestion institutionnels le 31 décembre 2005 n'atteignaient pas un niveau prédéterminé. En date du 31 octobre 2005, la Banque avait reporté un revenu de 300 000 \$ relativement à cette clause. Compte tenu du niveau des actifs sous gestion le 31 décembre 2005, la Banque a reconnu, à cette date, un gain additionnel de 187 000 \$ (124 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) relativement à cette clause.